ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question écrite n° 7378

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme sur la situation de la compagnie nationale Air France et sur les consequences de la dereglementation des transports aeriens a l'echelon europeen et mondial. Au nom d'une situation financiere jugee catastrophique, la direction d'Air France a annonce un plan dit de retour a l'equilibre qui prevoit 4 000 suppressions d'emplois, l'arret de l'exploitation d'une trentaine de lignes et la fermeture d'une quinzaine d'escales. Ces mesures n'apportent qu'une reponse artificielle et de court terme aux veritables difficultes de la compagnie. Elles se traduiront immediatement par un desengagement de nature a placer Air France dans une situation d'inferiorite face a ses concurrents. En effet, en choisissant deliberement d'abandonner l'exploitation de certaines lignes potentiellement rentables, et alors que d'autres lignes sont desormais ouvertes a la concurrence, Air France reduit de facto ses parts de marches. Or, dans un contexte de dereglementation des transports aeriens, la reconquete de ces positions sera par la suite extremement difficile. Pendant que la compagnie nationale renonce a defendre ses positions, certains de ses concurrents, notamment sur les lignes de l'Atlantique Nord, signent des accords de partage du marche. Par ailleurs, des gains de productivite s'appliquant a un chiffre d'affaires reduit ne sauraient dissimuler la baisse de l'activite globale du groupe et donc l'affaiblissement de ses capacites financieres. De plus, le developpement anarchique de la concurrence, accepte par la Communaute europeenne sous la pression des Etats-Unis, condamnerait dans tous les cas le groupe a reduire drastiquement ses couts pour conserver les parts du marche qui lui restent, ce qui supposerait de nouvelles reductions d'effectifs plus importantes encore. Cette evolution conduit, de facto, a une remise en cause de la mission de service public remplie jusqu'a present par Air France qui ne manquerait pas, a terme, de perdre sa place parmi les plus grandes compagnies aeriennes du marche. Il est donc indispensable, pour le redressement de l'ensemble du groupe, que soient reconsiderees les conditions d'exploitation des lignes, et que soit remis en cause le processus de dereglementation dont l'achevement est prevu a l'horizon de l'annee 1997. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'aller dans cette direction ? Au vu de la situation du groupe Air France et des griefs pleinement justifies de ses employes, il lui demande de prendre des initiatives dans les prochains jours, a l'echelon communautaire ou international, pour obtenir clairement la renegociation des accords de dereglementation des transports aeriens. Apres le retrait du plan par le gouvernement et la demission du president d'Air France, quelle est la politique du Gouvernement en faveur de l'aviation civile et du transport aerien.

Texte de la réponse

La situation d'Air France est une des preoccupations majeures du ministre de l'equipement, des transports et du tourisme et le retour a l'equilibre financier de la compagnie nationale est un prealable indispensable au renforcement du pavillon francais. La crise actuelle que traverse le transport aerien penalise lourdement la plupart des compagnies aeriennes ; cependant la compagnie nationale Air France apparait plus touchee que ses concurrents ce qui tend a montrer qu'elle souffre de handicaps structurels. M. Blanc, qui vient d'etre nomme a la presidence de l'entreprise, a recu pour mission de mettre au point, sous trois mois, des mesures permettant de

retablir l'equilibre financier de l'entreprise, dans le dialogue avec les partenaires sociaux. L'objectif du retour a l'equilibre necessite en effet une mobilisation de toutes les forces internes a Air France. Par ailleurs, il appartient aux pouvoirs publics de creer les conditions permettant aux transporteurs d'assurer convenablement leurs missions. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement francais vient de presenter aux instances communautaires un memorandum analysant la situation actuelle et proposant un ensemble de mesures destinees a favoriser l'activite des compagnies aeriennes europeennes et notamment celle d'Air France. Dans ce memorandum, qui ne saurait remettre en cause les reglements communautaires signes en juillet 1992 et entres en vigueur le 1er janvier dernier, l'accent est porte sur les dangers du laisser-faire : la periode actuelle montre bien que trop de liberalisme est nefaste a la bonne marche du secteur aerien et qu'il convient que les gouvernements interviennent pour enrayer les exces de la liberalisation, tant lors de la definition des regles generales que ponctuellement en cas de besoin imperieux. Ainsi, le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme a bien pour objectif de permettre a Air France de retrouver de facon durable son equilibre financier et de s'adapter au mieux a la concurrence nouvelle, afin qu'elle demeure l'un des principaux transporteurs aeriens mondiaux.

Données clés

Auteur : M. Sarre Georges
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7378
Rubrique : Transports aeriens
Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3758
Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 497